

15 Sep 2023 -16:37

Appartient à Conseil des ministres du 15 septembre 2023

## Modifications pour les entreprises dans le traitement comptable des opérations assimilées aux fusions et scissions

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications pour les entreprises dans le traitement comptable des opérations assimilées aux fusions et scissions.

Les récentes modifications au Code des sociétés et des associations concernant les transformations, fusions et scissions transfrontalières requièrent certaines adaptations de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Ce projet d'arrêté royal a pour objet de mettre en adéquation le traitement comptable de fusions et scissions transfrontalières avec les nouvelles dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux opérations assimilées aux fusions et scissions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be